



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Marseille, le

15 JAN. 2018

Unité Départementale des Alpes-Maritimes  
Nice Leader – Tour Hermès  
64/66, route de Grenoble  
06200 Nice

La Directrice

A

Référence : 20171222\_KV.94\_Mane ND\_ Lettre exploitant  
Affaire suivie par : Kim VU

Mr Le Président des Etablissements

**V. MANE FILS SA**

620, route de Grasse  
06620 Le Bar-sur-Loup

S3IC n° 064.00318 – P1

0064

**Objet :** Conclusions de la visite d'inspection du 29/11/2017  
Etablissement Notre Dame à Le Bar-sur-Loup.

Monsieur le Président,

Votre établissement a fait l'objet d'une visite d'inspection le 29/11/2017.

Cette inspection était axée autour du point particulier suivant :

- Récollement à l'arrêté ministériel du 14/12/2013 relatif prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2921.

Suite à cette inspection, plusieurs écarts vous ont été notifiées par l'inspecteur de l'environnement.

Au terme de cet échange, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance des conclusions de l'inspection suite à cette visite :

**Écarts relevés**

Les réponses aux remarques sont satisfaisantes. Les actions correctives à mener ou déjà mises en place seront également contrôlées par l'inspection ultérieurement.

Sauf réserve de votre part motivée par des considérations prévues par la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4, L.124-1, L.125-1, L.125-2, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, ce courrier, sera publié sur le site Internet de la DREAL PACA.

Restant à votre écoute pour toute observation complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la Directrice et par délégation,

Le Chef de l'Unité  
Risques chroniques et sanitaires

JEAN-LUC ROUSSEAU  
Ingénieur divisionnaire  
de l'industrie et des mines